

Retour en images sur la journée de prévention

La journée du 10 septembre a attiré plus de cinquante agents sur le site du Centre de gestion à Valframbert pour participer à la journée de prévention sur le thème de la sécurité routière et des addictions.

Cette journée a été mise en place dans le cadre du Mécénat de Compétences entre la MNT et le Pôle Santé au Travail du Centre de gestion de l'Orne. Après un accueil convivial, les agents ont pu participer à 3 ateliers animés par la Sécurité routière et la Police nationale :

- Chargement des véhicules
- Échange avec les motards de la Police
- Atelier test choc (simulateur d'un choc à petite vitesse pour tester la ceinture de sécurité)

Des rencontres et ateliers sur l'addiction ont aussi été proposés par la MNT, la Sécurité Routière et la Police Nationale:

- Simulation des effets de l'alcool avec des lunettes
- Atelier d'échange sur l'alcool
- Information sur les addictions

Nous remercions tous nos partenaires présents mais aussi les agents qui ont fait le déplacement et les collectivités qui ont joué le jeu.

Cette expérience sera reconduite sur des thématiques différentes. Faites nous part dès maintenant de vos souhaits pour de prochaines rencontres.



Contact : Pôle santé au travail

Emploi des personnes handicapées

Comme chaque année a lieu la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Elle se déroulera du 18 au 24 novembre 2019. Un peu partout en France seront organisés des événements pour favoriser la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi. Le temps d'une semaine, l'objectif est de faire se rencontrer entreprises, politiques, associations, société civile et bien entendu demandeurs d'emploi en situation de handicap.

En 2019, trois thèmes seront mis à l'honneur pour la SEEPH : le handicap invisible, les femmes et l'Europe.

<http://www.semaine-emploi-handicap.com/>

Si votre collectivité veut participer à cet événement ou organiser une action, n'hésitez pas à prendre contact rapidement auprès du Pôle Santé afin de valoriser votre participation et vous orienter vers nos partenaires.



Contact : Pôle santé au travail

RGPD

Afin d'accompagner les collectivités territoriales dans leur mise en conformité au RGPD, la CNIL a élaboré un guide de sensibilisation disponible sur son site web.

Vous le retrouverez en suivant le lien : <https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil-guide-collectivite-territoriale.pdf>

Contact : rgpd@cdg61.fr

Édito

SOMMAIRE

Mesdames, Messieurs les élus,
Chers lecteurs d'Orn'élus,

Pourquoi transformer la fonction publique ?

Pour répondre aux attentes des employeurs, des agents et des usagers, pour engager la modernisation de notre fonction publique.

Depuis le 1^{er} février 2018 le Comité interministériel de la transformation publique a organisé des cycles de concertation avec les organisations syndicales et les représentants des employeurs pour refonder le contrat social avec les agents publics. Cinq axes ont été retenus :

- Promouvoir le dialogue social (création du Comité Social territorial)
- Favoriser la mobilité professionnelle (révision de l'organisation des CAP)
- Renforcer l'égalité professionnelle
- Transformer et simplifier la gestion des ressources humaines
- Garantir la transparence et l'équité de la gestion des emplois publics

Voilà l'actualité de la rentrée axée sur cette transformation de la fonction publique. Le texte de loi sera complété par des ordonnances et décrets dans les mois à venir.

Le Centre de gestion vous accompagnera et vous éclairera sur ces réformes et nouvelles règles. Des réunions d'information et ateliers thématiques vous seront proposés à l'automne.

C'est donc une rentrée studieuse dont les deux temps forts seront :

- La réunion d'information du **18 octobre** concernant cette loi.
 - La prochaine Conférence Régionale pour l'Emploi Territorial. Elle se déroulera à Caen le **14 novembre** prochain, une première pour notre territoire.
- Je serai heureux de vous y rencontrer.

Bonne rentrée et bonne lecture à tous,

Jean-Pierre SALLES
Président

Page 2

* Zoom sur ...
La loi de transformation de la fonction publique

Page 3

* **Bienvenu au Centre de Gestion**

* **La période préparatoire au reclassement**

* **Mieux vaut le savoir**

Page 4

* **Retour sur la journée de prévention**

* **Emploi des personnes handicapées**

* **RGPD**

LES RENDEZ-VOUS

Vendredi 18 octobre 2019 de 14h à 16h45 : 1/2 journée d'actualité Loi de transformation de la Fonction publique, Sées

Mardi 5 novembre 2019 de 9 h 30 à 12 h : Atelier « espace personnalisé CNRACL »

Vendredi 14 novembre toute la journée : CRET, Caen

Mardi 26 novembre 2019 de 9 h à 12 h : réunion d'information générale sur la retraite

Mardi 26 novembre 2019 de 14 h à 17 h : Aide à la correction des anomalies



CDG 61 - Valframbert

CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'EMPLOI TERRITORIAL

CONFÉRENCES, DÉBATS ET TABLES RONDES

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019
CENTRE DES CONGRÈS DE CAEN

Zoom sur...

La loi de transformation de la fonction publique est publiée

Définitivement adoptée par le Parlement le 23 juillet, la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, publiée au Journal officiel le 7 août 2019, pose les fondements d'une rénovation en profondeur du cadre de gestion des ressources humaines.

La loi se structure autour de 5 orientations fondamentales :

- **Simplifier et moderniser le cadre et les pratiques du dialogue social** pour promouvoir un dialogue social plus stratégique dont :
 - La réorganisation des instances de dialogue social (création des comités sociaux territoriaux à la place des comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT))
 - L'attribution des CAP recentrée essentiellement sur l'examen des décisions individuelles défavorables
 - La présentation d'un rapport social unique tous les ans qui sera présenté aux comités sociaux...
- **Redonner des marges de manœuvre aux employeurs et aux managers de proximité** pour recruter et reconnaître l'investissement professionnel de leurs collaborateurs dont :
 - La création de contrat de projet (CDD de 6 ans maximum)
 - La possibilité aux communes de - 1000 habitants ou EPCI de - 15000 habitants de recruter des agents en CDD quel que soit le grade et le temps de travail
 - La possibilité de recruter en CDD pour les besoins de service où la nature des fonctions le justifient pour toutes les catégories (A/B/C)
 - L'expérimentation de la rupture conventionnelle pour les fonctionnaires et les agents en CDI
 - L'instauration d'une indemnité de précarité pour certains contrats
- **Mieux accompagner les agents** dans leurs transitions professionnelles dont :
 - La portabilité du compte personnel de formation
 - Le portabilité du CDI entre fonctions publiques
 - La minoration de la contribution due par les employeurs territoriaux en cas de détachement de la fonction publique d'Etat...
- **Renforcer l'exemplarité de l'Etat, des collectivités territoriales** en matière d'égalité professionnelle entre femmes et hommes, d'égal déroulement de carrière des travailleurs en situation de handicap, ainsi qu'en matière de déontologie ;
- **Simplifier et harmoniser** le cadre de gestion RH dans la fonction publique ainsi qu'avec le secteur privé.

Désormais, une nouvelle étape de mise en œuvre de la loi attend les collectivités. Plus de cinquante décrets, sept projets d'ordonnances devront être rédigés, concertés et adoptés tout au long de l'année à venir. Seuls certains articles sont d'application immédiate (voir sur actualité sur le site du Centre de Gestion).

1/2 journée d'actualité
A destination des élus et des gestionnaires

Le vendredi 18 octobre 2019
de 14H00 à 16h45

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DÉCRYPTAGE DES ARTICLES RELATIFS
à LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

A Sées dans les locaux du cinéma le Rex, 5 Rue Charles Forget
Inscription sur la plate forme IEL du CNFPT :

<https://inscription.cnfpt.fr/> avec le code SXD0Q 041

La participation des élus se fait à titre gratuit
(ne pas utiliser le bon de commande émis par IEL)



Bienvenue

Madame Karine MAUGER remplace madame Nadine GUILLET en tant que gestionnaire assurance statutaire et des instances médicales. Madame GUILLET a fait valoir ses droits à la retraite après une longue et riche carrière au sein du Centre de Gestion de l'Orne.

Madame MAUGER devient votre nouvelle interlocutrice en complément de Madame BESNARD pour notre contrat groupe SOFAXIS et en complément de madame GIROUX pour les instances médicales. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi l'équipe.

Contact : k.mauger@cdg61.fr



L'Union fait la force :

Le Centre de Gestion de l'Orne ouvre le 1er octobre prochain le premier Service de santé et sécurité au travail mutualisé de Normandie.

Ce dispositif expérimental impulsé par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique nous permet de mettre en place une nouvelle équipe de santé au service des agents de l'Etat mais aussi de nos agents territoriaux. Ce service innovant et ambitieux accueille un nouveau médecin du travail, accompagné d'une infirmière et d'une secrétaire. Nous offrirons ainsi un service de qualité au profit de nos collègues.

Contact : Pôle santé au travail

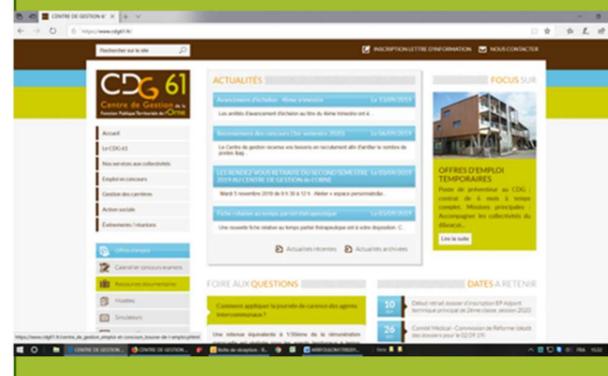
Période préparatoire au reclassement

La DGCL a publié une circulaire relative aux modalités de mises en œuvre de la période de préparation au reclassement institué au profit des fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions. Vous la retrouverez sur notre site Internet.

Cette note d'information est composée de plusieurs fiches expliquant notamment les modalités de mise en œuvre de la PPR, son contenu et la situation de l'agent pendant cette période. Une FAQ suivra prochainement

D'ores et déjà, nous invitons les collectivités intéressées à travailler sur leurs dossiers en cours ou qui auront des situations à venir à se manifester par mail (Pôle Santé au travail ou Pôle gestion des Carrière) afin d'organiser un groupe de travail sur cette thématique.

Mieux vaut le savoir



Pour connaître les informations diffusées sur le site web du centre de gestion de l'Orne, une lettre d'information hebdomadaire est envoyée par mail aux collectivités. Si vous ne la recevez pas, contactez Mme Boullé au 02.33.80.48.01 ou par mail à l'adresse emploi@cdg61.fr